

## Monobloc à fenêtre Syntek - Climatisation

Rafraîchir les pièces de manière immédiate et simple est possible grâce à des solutions ultra-compactes comme les climatiseurs type monobloc à fenêtre avec gaz écologique R32 de la ligne Syntek.

Le climatiseur spécialement conçu pour la **climatisation estivale** de container et de bâtiments préfabriqués est **scellé hermétiquement** et se caractérise donc non seulement par la simplicité d'installation mais également par celle d'utilisation grâce au **contrôle pratique à bord de la machine** pour la gestion des différentes fonctions.

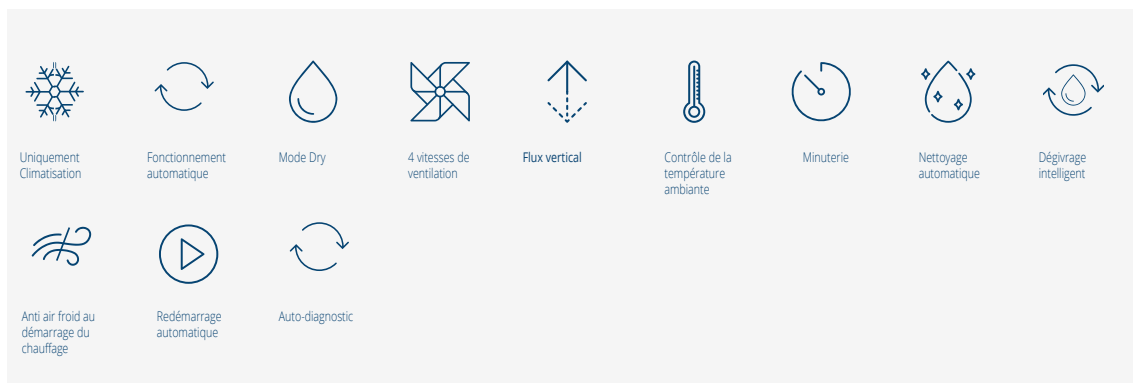
Idéal pour les bâtiments préfabriqués, les bureaux mobiles.



Type Monobloc à fenêtre



## Monobloc à fenêtre Syntek - Climatisation



MODÈLE		U.I.	SKWTV 0916 GCL32	SKWTV 1216 GCL32
Alimentation électrique		V/f/Hz	230/1/50	
Rendement saisonnier en mode climatisation	Pdesign	kW	2,70	3,70
	SEER		5,20	5,40
	Consommation énerg./an	kWh/a	182	240
	Étiquette énergétique		A	A
Puissance frigorifique nominale		kW	2,7	3,65
		BTU/h	9212	12454
Puissance électrique nominale en mode climatisation (min-max)		kW	0,782	1,03
EER			3,45	3,54
Débit d'air (max-moy-min)		m³/h	400-360-320	480-430-380
Pression acoustique côté intérieur (max - moy - min)		dB(A)	50-48-46	50-48-46
Pression acoustique côté extérieur (max - moy - min)		dB(A)	56-54-52	58-56-54
Puissance acoustique côté intérieur (max - moy - min)		dB(A)	59-57-55	59-57-55
Puissance acoustique côté extérieur (max - moy - min)		dB(A)	65-63-61	65-63-61
Dimensions (HxLxP)		mm	375x560x708	428x660x700
Poids net		Kg	43	50
Gaz réfrigérant (type) / Charge standard		type/kg	R32 / 0,51	R32 / 0,63
Potentiel de réchauffement planétaire/ Tons CO <sub>2</sub> équivalent		GWP/tons	675 / 0,344	675 / 0,425
Charge gaz réfrigérant / tonnes		Kg	0,51 / 0,344	0,63 / 0,425
Température de fonctionnement externe min-max chauff./clim.		°C	16 à 43	16 à 43
<b>CODE</b>			<b>2405000</b>	<b>2405001</b>

LES DONNÉES TECHNIQUES CI-DESSUS SE RÉFÈRENT AUX NORMES EUROPÉENNES EN14511 ET EN14825. LES UNITÉS EXTÉRIEURES CONTIENNENT DES GAZ À EFFET DE SERRE FLUORÉS RÉGIS PAR LE PROTOCOLE DE KYOTO